

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le premier février à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

Présents : GODEY Alain- LAHACHE Robert-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie-COLLET Mickaël-BAUM Eric- -THIRY William-FRANCOIS Stéphane-SALGUEIRO Victor- COLLET Florian

Excusés : LHUILLIER Jean (procuration à GODEY Alain)
LEONARD Jean-Luc (procuration à BRETON Clara)
DUBOIS Gilles (procuration à SALGUEIRO Victor)

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents :11

Nombre de votants : 14

date convocation : 27/01/2023

date affichage : 02/02/2023

Secrétaire de séance : Mr FRANCOIS Stéphane

Affaire n°01 du 01/02/2023

Rénovation thermique de la salle des fêtes

Madame le Maire informe l'assemblée du projet de rénovation thermique de la salle des fêtes de la commune et présente le devis.

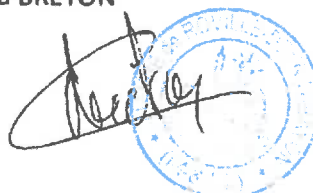
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- *Décide de réaliser les travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes située 23 avenue du Général Leclerc.
- *accepte le devis estimatif établi par l'entreprise PLACOPLATRE-ISOLATION pour un montant total de 10 710 euros HT
- *Sollicite une subvention au titre de la DSIL et du Fonds Vert la plus élevée possible.
- *Les travaux seront financés par la DSIL, le fonds vert et la commune
- *s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget communal et à maintenir en bon état d'entretien les aménagements subventionnés.
- *s'engage à informer les services préfectoraux de toute modification qui pourrait intervenir dans la réalisation du projet.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 02/02/2023

Madame le Maire, Clara BRETON



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 01 février 2023**

L'an deux mil vingt trois, le premier février à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

Présents : GODEY Alain- LAHACHE Robert-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie-COLLET Mickaël-BAUM Eric- -THIRY William-FRANCOIS Stéphane-SALGUEIRO Victor- COLLET Florian

Excusés : LHUILLIER Jean (procuration à GODEY Alain)
LEONARD Jean-Luc (procuration à BRETON Clara)
DUBOIS Gilles (procuration à SALGUEIRO Victor)

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 11

Nombre de votants : 14

date convocation : 27/01/2023

date affichage : 02/02/2023

Secrétaire de séance : Mr FRANCOIS Stéphane

Affaire n°02 du 01/02/2023**Décision concernant la caution**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du départ de Monsieur _____ locataire de l'appartement situé 5 rue du Canal à Roville-Devant-Bayon, l'état des lieux de sortie a fait apparaître des dégradations dans l'appartement.

Monsieur _____ ne souhaite pas effectuer de travaux avant de restituer l'appartement.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de restituer une partie de la caution versée lors de la signature du bail et affecter cette somme aux travaux de remise en état de l'appartement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

*Décide de restituer une partie de la caution à hauteur de 125.82 euros

*Autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 02/02/2023

Madame le Maire, Clara BRETON



COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le premier février à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

Présents : GODEY Alain- LAHACHE Robert-CASTAGNOZZI Franco -GRECO Valérie-COLLET Mickaël-BAUM Eric- -THIRY William-FRANCOIS Stéphane-SALGUEIRO Victor- COLLET Florian

Excusés : LHUILLIER Jean (procuration à GODEY Alain)
LEONARD Jean-Luc (procuration à BRETON Clara)
DUBOIS Gilles (procuration à SALGUEIRO Victor)

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents :11

Nombre de votants : 14

date convocation : 27/01/2023

date affichage : 02/02/2023

Secrétaire de séance : Mr FRANCOIS Stéphane

Affaire n°03 du 01/02/2023

Mise à disposition d'une partie du terrain communal section AB n°224 au SIVU de la Haute Moselle

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de mettre à disposition une partie de son terrain cadastré section AB N°224 situé quartier du 4 septembre, au SIVU de la Haute Moselle pour la construction d'un groupement scolaire
- Dit que lors de la restitution, le terrain devra être remis en l'état initial
- Autorise Mme le maire à signer tous les documents s'y référants

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 02/02/2023

Madame le Maire, Clara BRETON